

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/CZE/1  
10 novembre 1998

(98-4430)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 1:4 a) et 8:2 b)

### RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Sous couvert d'une communication datée du 28 octobre 1998, la Mission permanente de la République tchèque a fait parvenir au Secrétariat une copie de la traduction anglaise des lois et décrets suivants relatifs aux procédures de licences d'importation<sup>1</sup>:

1. Article 56 de la Loi n° 42/1980 Rec., sur les relations économiques avec les pays étrangers;
2. Décret n° 560/1990 Rec., sur les conditions d'octroi des licences officielles pour l'exportation et l'importation de marchandises et de services, tel que modifié;
3. Décret n° 141/1998 Rec., portant modification du Décret n° 560/1990 Rec.;
4. Loi n° 21/1997 Rec., sur le contrôle des exportations et des importations de marchandises et de technologies soumis à des régimes de contrôle internationaux;
5. Décret n° 43/1997 Rec., Loi d'application n° 21/1997 Rec.; et
6. Décret n° 44/1997 Rec., prévoyant l'octroi d'une licence générale pour l'importation de produits réglementés.

---

<sup>1</sup> Peuvent être consultés au Secrétariat (Division de l'accès aux marchés) (anglais seulement).